

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
5 octobre 2003  
Français  
Original: arabe

---

**Lettre datée du 5 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre qui vous est adressée par le Ministre des affaires étrangères et des émigrés par intérim pour se plaindre auprès de vous de la violation de l'espace aérien libanais commise par des avions militaires israéliens qui ont traversé ce territoire pour prendre pour cible un objectif en territoire syrien. Le Liban invite par la présente le Conseil de sécurité à tenir une réunion d'urgence pour examiner ces agressions et la prise des mesures qui s'imposent pour réprimer Israël.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Sami **Kronfol**



**Annexe à la lettre datée du 5 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que le dimanche 5 août 2003 au matin, des avions de combat israéliens ont violé l'espace aérien libanais, qu'ils ont traversé pour prendre pour cible un objectif sur le territoire de la République arabe syrienne. Le même jour, en milieu de journée, huit avions de combat israéliens ont violé l'espace aérien libanais dans le sud et le nord du pays.

Il convient de faire observer qu'en dépit des nombreuses prises de position du Secrétaire général et des déclarations et avertissements de son Représentant au Liban, les violations aériennes par Israël se poursuivent sans aucune cause ni justification, la dernière en date ayant été commise aujourd'hui dans l'espace aérien libanais en vue de mener une attaque contre un État frère voisin. Cet acte constitue une grave escalade de la position israélienne et un fait nouveau dans les moyens utilisés par Israël pour attaquer. Pour cela, le Liban demande au Conseil de sécurité de tenir une réunion d'urgence sur ces attaques et de prendre les mesures qui s'imposent pour réprimer Israël.

Ces violations, en particulier la dernière d'entre elles, constituent une attaque flagrante contre la ligne bleue placée sous la protection de l'Organisation des Nations Unies dans le sud Liban, ainsi qu'une menace contre la stabilité que connaît cette ligne, et montrent qu'Israël tente de sortir de sa situation difficile dans les territoires occupés en portant l'action à l'extérieur.

Le Liban, qui appelle l'attention du Conseil de sécurité sur cette grave situation, a bon espoir que celui-ci prendra des mesures pour condamner Israël et mettre un frein à ses attaques lourdes de conséquences qui portent atteinte à l'équilibre existant dans le sud du Liban sur la ligne bleue et font courir de graves dangers à la paix et à la stabilité dans la région.

Beyrouth, le 5 octobre 2003  
Le Ministre des affaires étrangères  
et des émigrés par intérim,  
(*Signé*) Michel Fouad **Samaha**